

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 AVRIL 2026

### DELIBERATION N° 2026-04-055-DGS

Nomenclature : 5.3

**OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PARC DES SPORTS**

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, Mme BAULON, M. CLUCHIER, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. GOMEZ, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme LASSALLE      procuration      à   Mme BAULON  
Mme BIRLES         procuration      à   Mme LOGEZ  
Mme DIOS            procuration      à   Mme CASSAING

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,  
le 3 avril 2026

Pour extrait certifié  
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

07/04/2026

M. le Maire expose,

Le syndicat intercommunal du Parc des Sports de Boucau et Tarnos a en charge la gestion du budget, des agents et des équipements du Parc des Sports Jean-André Maye.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la nécessité d'élire 2 membres titulaires et 2 membres suppléants, à bulletin secret et à la majorité absolue



Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire,

### DELIBERE

**PROCEDE** à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue des membres titulaires et des membre suppléants du syndicat intercommunal du Parc des Sports

#### Candidatures:

##### LISTE A:

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• Mme Aurélie ORDUNA	• Mme Nelly LALANNE
• M. Christophe GARANS	• M. Renaud BRON

#### Résultats:

Votants: 31

Bulletins litigieux : 4 blancs

Suffrages exprimés: 27

#### Ont obtenu:

LISTE A: 27 voix

**PROCLAME** élus les membres du syndicat intercommunal du Parc des Sports suivants:

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• Mme Aurélie ORDUNA	• Mme Nelly LALANNE
• M. Christophe GARANS	• M. Renaud BRON

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)